

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Libreville : des médicaments et des soins gratuits aux populations

UN élan de générosité à l'actif de la sénatrice Flore Joséphine Mistoul Yame qui a organisé une caravane médicale pour soulager les composantes démunies de son fief politique

C.G.K
Libreville/Gabon

CONVAINCUE de ce que le président Ali Bongo Ondimba fait de la santé pour tous une de ses priorités, la sénatrice Flore Joséphine Mistoul Yame a commis dernièrement, au nom du chef de l'État, une caravane médicale au bénéfice des populations des 3e, 2e et 1er arrondissements de Libreville, dont les composantes démunies ont souvent du mal à accéder aux premiers soins, faute de moyens financiers. Le protocole mis en place, couvrant la période du 4 au 7 août écoulée, a permis à des centaines de Librevillois résidant dans ces trois circonscriptions administratives de bénéficier gratuitement de médicaments et de soins en médecine générale, ophtalmologie, gynécologie, infections dentaires, etc. Pour toucher davantage de personnes, ladite caravane médicale s'est rendue tour à tour aux "2-Écoles" au

quartier PK 8 ; à l'école Ekéré (feux tricolores d'Akébé), à l'école publique de Mont-Bouët (non loin de l'ex-Gare routière), puis à l'école publique de Louis. Partout, les populations riveraines ont manifesté un réel engouement, et ont remercié, à juste titre, la parlementaire Mistoul Yame, pour son initiative louable et salutaire, dont la réussite aura été rendue possible grâce à l'appui bienveillant du Samu social gabonais. "En tant que parlementaires, de surcroît du Parti démocratique gabonais (PDG) au pouvoir, nous avons le devoir – et c'est même un impératif – de mettre toujours en relief la politique des actes, de solidarité et de partage prônée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Pour cette caravane de santé, nous manifestons une totale satisfaction au regard de l'engouement ayant été observé dans les différents sites retenus", a confié la vénérable sénatrice.



Photo : Kouiga

La sénatrice Mistoul (chemise blanche) lors du passage de la caravane médicale au PK8.

MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 9 août 2022
Avis d'Appel d'Offres : N°05/AOO/MHU/SG/2022
Nom du projet : Travaux d'aménagement de la voie d'accès au lotissement MIBAKA à KOULAMOUTOU
Source de financement : Budget de l'Etat 2022.

1. OBJET

Dans le cadre de la production des parcelles constructibles, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme lance un appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la voie d'accès au lotissement MIBAKA à Koulamoutou (Ogooué-Lolo).

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA. Ce montant est de 100 000 francs CFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°032/21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics. Le paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction

Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Secrétariat Général
Direction Centrale des Affaires Financières
Tel. : 066 63 31 24/DP KOULA/066 19 60 24

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **29 Août 2022 à 10 h** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions du point 7 ci-dessus, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission qui est remplacée par une déclaration sur honneur de respecter les engagements résultants de la soumission et de l'attribution du marché en application des dispositions de l'article 100 du code des Marchés Publics.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **29 août 2022, à partir de 11 heures minutes dans la salle de réunion de l'immeuble abritant le siège de la Société Nationale Immobilière (SNI)**.

P.Le Secrétaire Général
P.I.Le Directeur Général
de l'Institut National de la
Cartographie



Ghislain IWANGOU MAPANGOU

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME